

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-094

--

**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR
SULEYMAN DOGAN****Le maire de la ville d'Auxerre,****Vu** les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-22, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délibération n°CM-2026-003 fixant à 12 le nombre d'adjoints ;**Vu** la délibération n°CM-2026-004 portant sur l'élection des adjoints;**Considérant** que Monsieur Suleyman DOGAN a été élu 3^{ème} adjoint ;**Considérant** que Monsieur Matthieu DRIOL a été élu 1^{er} adjoint ;**Considérant** que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à ces adjoints et à ses conseillers municipaux,**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public,**Arrête,****ARTICLE 1er :** Monsieur Suleyman DOGAN est nommé 3^{ème} adjoint en des Finances, des Marchés publics et du Numérique.**ARTICLE 2 :** Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'Auxerre, donne délégation de signature pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres supérieurs à 60 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

1. Suleyman DOGAN, 3^{ème} adjoint en des Finances, des Marchés publics et du Numérique,
2. Matthieu DRIOL, 1^{er} adjoint en charge du Sport et de la Vie associative.

ARTICLE 3 : Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'Auxerre, donne délégation de signature pour :

- gérer les revenus, surveiller les établissements communaux et la comptabilité communale ;

- d'ordonnancer les dépenses avec la signature des bons de commande supérieurs à 60 000€;
- préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixé par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ;
- De procéder, après délibération du conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

1. Suleyman DOGAN, 3ème adjoint en des Finances, des Marchés publics et du Numérique,
2. Matthieu DRIOL, 1^{er} adjoint en charge du Sport et de la Vie associative.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2026-DRJH-036 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Suleyman DOGAN.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :


- Suleyman DOGAN,
- Matthieu DRIOL
- La Direction Générale des Services
- La Direction des ressources juridiques et humaines
- La Direction des systèmes d'information et du cadre de vie
- La Direction des finances et écoresponsabilité
- La Trésorerie

Le

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 089-218900249-20260522-2026_DRJH094-AR

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a blue, stylized font with a swoosh underneath.

Mathieu DEBAIN